

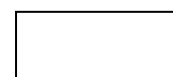
**Conseil Municipal du mercredi 06 janvier 2016**

Le mercredi 06 janvier 2016 à 19H30, les membres du Conseil municipal de Mesnils-sur-Iton dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle des fêtes de Damville, sous la Présidence de Messieurs Jean-Pascal LEVÉE, puis Léon ACOUNÈS, puis Jean-Pascal LEVÉE, Maire.

**Etaient présents (P) et absents (A) ou ayant donné pouvoir (AP)**

Evelyne BREYTON	P	René LE MOUELLIC	P	Hervé MONGREVILLE	P	Brigitte DUCLOS	P
Josiane DETHEVE	P	Céline MALFILATRE	P	Armel MARE	P	Agnès MOREL	P
Odile DUHAMEL	P	Bernard TOUSSAINT	P	Hervé RUEL	P	Alain BRILLANCEAU	P
Gérard DERYCKE	P	Gérard LEFEBVRE	P	Stéphane GOUIN	P	Michèle VERRIER	P
Dominique NEVEU	P	David HYVARD	AP	Marie-Paule BREVART	A	Alain CALVET	P
Jean-Luc GIFFARD	P	Renée FOVART	P	Angélique LAMBERT	AP	Jacques ESPRIT	P
Jean-Pascal LEVÉE	P	Michel VEYRES	P	Guy DESILE	P	Nicolas MARTIN	P
Chantal HEBERT	P	Françoise NICOLAS	P	Marie-Christine TROULLE	P	Jean-Pierre GODEST	P
Christophe BARRANDON	P	Philippe CAPPELLE	P	Vincent BARBAY	P	Stéphane ALONSO	P
Laurent ELY	P	Patrick PILLEMY	P	Annie KUHN	P	Marie-Thérèse LENORMAND	P
Carole GERMAIN	AP	Thierry WOHLSCHEGEL	P	Eliane PERROT	P	Virginie JARDIN	P
Valérie FOUCHER	P	Christelle BREUIL	AP	Samuel LEBOUAIR	P	Jessica DUHAMEL	P
Pierre-Yves QUEINNEC	A	Bruno PRIMOIS	P	Michèle CHAUVIERE	A	Xavier LEBON	P
Fabien DEVITERNE	P	Anne DELAVAL	P	Stéphane BOUILLON	P	Sylvie BOLUFER-PUSEY	P
Sylvie HUET	P	Colette BONNARD	P	Véronique LORIDAN	P	Gérard GABET	P
Léon ACOUNÈS	P	Hugo PINEL	P	Pascal DOISTAU	P	Eric LACROIX	P
Catherine DESNOS	P	Pauline BRIEND	P	Gaël GARNIER	P	Nicolas DUFLOT	P
Corinne COURTEL	P	Rémy MAUPETIT	P	Maurice BREAL	AP	Marc ROUARD	P
Marc GATIEN	P	Julie DIROU	P	Marie-Claude RIDARD	P	Pascal BENETEAU	P
Stéphanie BOREL	P	Véronique FOURMOND LECOQ	P	André LECAMUS	AP	Ingrid SÉVIN	P
		Thierry BRIEND	P			Gérard CHASSY	A

**Absents avant donné pouvoir :** Mme Carole GERMAIN à Mme Evelyne BREYTON, M. David HYVARD à M. Michel VEYRES, Mme Christelle BREUIL à M. Patrick PILLEMY, Mme Angélique LAMBERT à M. Jacques ESPRIT, M. Maurice BREAL à M. Guy DESILE, M. André LECAMUS à Mme Brigitte DUCLOS.



**Conseil Municipal du mercredi 06 janvier 2016**

**Installation du conseil municipal**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur LEVÉE, Maire qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

**1-Désignation du secrétaire de séance**

Mme Catherine DESNOS a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

**2- Election du Maire : 2016-001**

Monsieur Léon ACOUNÈS, le doyen des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 72 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Il a ensuite invité le CONSEIL MUNICIPAL à procéder à l'élection du maire.

Constitution du bureau :

Le CONSEIL MUNICIPAL a désigné deux assesseurs : Mme Sylvie HUET et Mme Pauline BRIEND

**Résultat du premier tour de scrutin :**

- a- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b- Nombre de votants : 78
- c- Nombre de suffrages déclarés nuls : 4
- d- Nombre de suffrages exprimés : 74
- e- Majorité absolue : 38

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGE OBTENU
LEVEE Jean-Pascal	51 (Cinquante et un)
SEVIN Ingrid	23 (Vingt trois)

**Proclamation de l'élection du Maire :**

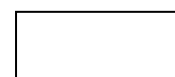
M. Jean Pascal LEVEE a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

**3- Election des Adjointes :**

Sous la présidence M. Jean Pascal LEVEE, élu maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

**Nombre des adjoints : 2016-002**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;  
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;  
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;  
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 24 adjoints.  
Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,



**Conseil Municipal du mercredi 06 janvier 2016**

---

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,  
- d'approuver la création de 21 postes d'adjoints au maire.

**Liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire : 2016-003**

Le maire a constaté que 1 liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire avait été déposée. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire sous le contrôle du bureau.

**Résultat du premier tour de scrutin :**

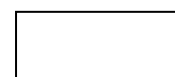
- f- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- g- Nombre de votants : 78
- h- Nombre de suffrages déclarés nuls : 11
- i- Nombre de suffrages exprimés : 65
- j- Majorité absolue : 33

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGE OBTENU
BONNARD Colette	65 (soixante cinq)

**Proclamation de l'élection des adjoints :**

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Colette BONNARD :

Madame	Colette	BONNARD
Madame	Ingrid	SÉVIN
Monsieur	Jean-Luc	GIFFARD
Monsieur	Bruno	PRIMOIS
Madame	Marie-Claude	RIDARD
Monsieur	Guy	DESILE
Monsieur	Eric	LACROIX
Monsieur	Thierry	BRIEND
Madame	Evelyne	BREYTON
Madame	Stéphanie	BOREL
Madame	Brigitte	DUCLOS
Monsieur	Alain	BRILLANCEAU



**Conseil Municipal du mercredi 06 janvier 2016**

	Monsieur	Xavier	LEBON
	Monsieur	Pascal	DOISTAU
	Monsieur	Gérard	DERYCKE
	Madame	Renée	FOVART
	Monsieur	Marc	ROUARD
	Madame	Chantal	HEBERT
	Monsieur	René	LE MOUELLIC
	Madame	Véronique	LORIDAN
	Madame	Véronique	FOURMOND LECOQ

**1- Délégation donnée au Maire sur les régies comptables / 2016-004**

La décision de charger des régisseurs pour le compte des comptables publics d'opérations d'encaissement ou de paiement appartient à l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale. Toutefois, cette compétence peut faire l'objet d'une délégation d'attribution,

Afin d'assurer la continuité des paiements des services (cantines, garderies...) et des redevances (places de marché..), le conseil municipal devra se prononcer pour que le maire puisse recevoir cette délégation, en application de l'article L 2122-22 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Charge le maire, par délégation du conseil municipal, pour la durée de son mandat, de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux, conformément l'article L 2122-22 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

**2- Transmission des actes soumis au contrôle de légalité /2016-005**

Le changement d'entité entraîne l'annulation des procédures de transmission par voie électronique des actes à la préfecture. Ainsi, le temps de remettre en place le protocole, tous les actes devront être adressés à la préfecture sous forme papier.

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la télétransmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il veut participer au projet national ACTES (Aides au Contrôle de légalité d'EmatérialiSé), dispositif de télétransmission mis en œuvre par le ministère de l'intérieur.



**Conseil Municipal du mercredi 06 janvier 2016**

---

Il convient de choisir un opérateur de télétransmission homologué par le ministère. Le choix se porte sur « @ct'Eure » du Conseil départemental de l'Eure.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à la majorité (1 abstention) :

- **Signer** la convention avec le représentant de l'Etat.
- **Acquérir** un certificat de signature électronique.
- **Signer** les différents documents, avec l'opérateur de télétransmission retenu « @ct'Eure » nécessaire à la télétransmission.

**3- Désignation du correspondant défense /2016-006**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il convient de désigner un «correspondant défense ». Cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'Etat de développer les relations entre les services des forces armées, le Ministère de la défense, les élus et les concitoyens. Le correspondant sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne ou le recensement.

Deux candidats se sont présentés à cette fonction :

- Monsieur Patrick PILLEMY
- Monsieur Gérard GABET

Le vote s'effectue à bulletins secrets.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

- k- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- l- Nombre de votants : 78
- m- Nombre de suffrages déclarés nuls : 02
- n- Nombre de suffrages exprimés : 76
- o- Majorité absolue : 39

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGE OBTENU
GABET Gérard	21 (vingt et un)
PILLEMY Patrick	55 (cinquante cinq)

- **Monsieur Patrick PILLEMY** a été élu en qualité de correspondant défense.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont les membres présents signé après lecture.

